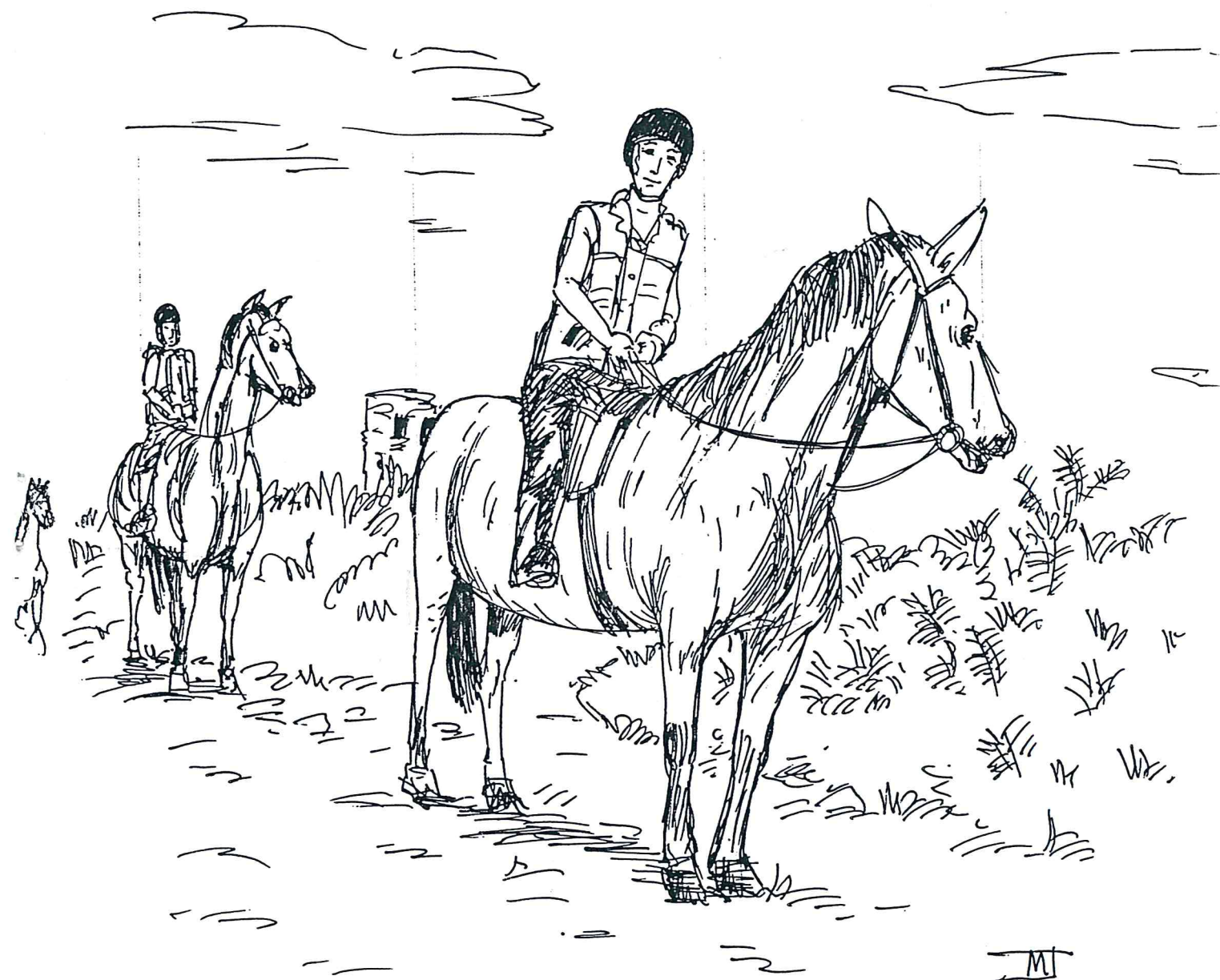




L'Alouette



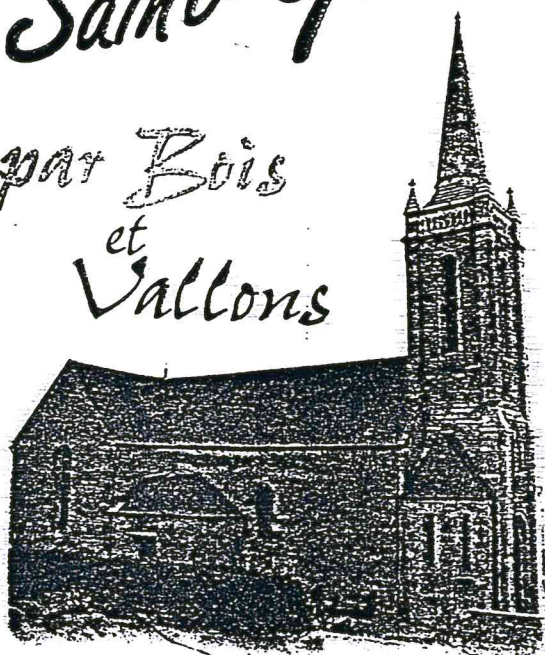
Bulletin d'informations communales

Juin 2004

n° 31

Saint-Ganton

*par Bois
et
Vallons*



Afin de faire connaître notre commune, décision a été prise en séance de conseil municipal d'éditer une plaquette.

Notre commission "Informations et Communication" a travaillé sur ce projet afin qu'elle soit prête pour être distribuée lors du passage des cavaliers de la Rando Ouest-France qui lui ont fait un bon accueil.

Nous en joignons un exemplaire à ce bulletin.

Nous ne manquerons aucune occasion de la diffuser ; si vous désirez des exemplaires supplémentaires, vous les trouverez en mairie et dans les commerces.

***La commission "Informations
et Communication"***

Le mot du Maire

Au cours de ce premier semestre 2004, notre conseil municipal a été frappé d'une grande tristesse. En effet, l'usure du mal insidieux qui rongait notre ami Francis Thibault depuis un certain temps, a eu raison de sa volonté de combattant. Paix à son âme.

Suite à cette disparition, après concertation au sein du Conseil et discussion avec Monsieur le Sous-Préfet, nous avons pris la décision de ne pas remplacer notre ami Francis pour les trois années restantes de ce mandat. Plusieurs raisons nous ont fait prendre ce choix :

- pas de possibilité pour une commune de moins de 3000 habitants de prendre la personne suivante sur la liste que nous avons aux élections de 2001,
- dans plusieurs commissions, nous avons des membres extérieurs au conseil,
- si nous choissions de compléter le conseil municipal, nous devions refaire des élections municipales en 2004 alors que nous en avons déjà trois obligatoires : le Conseil Général, le Conseil Régional et les Européennes.

Nous terminerons donc le mandat à 9 conseillers.

Je suis désolé de ne pouvoir avancer plus rapidement et de ne vous donner plus d'informations sur l'assainissement. En effet, depuis les élections du Conseil Général, et du fait du changement de majorité, les nouveaux responsables ont mis des commissions en place et le travail de celles-ci ne sera terminé que début juillet, si bien que les propositions de cette nouvelle assemblée départementale ne seront connues qu'en juillet 2004. Il en est ainsi pour l'Eglise.

Je ne manquerai pas de vous en informer, d'autant plus qu'un groupe de personnes s'est manifesté par une pétition en s'interrogeant sur l'assainissement autonome. Des réunions d'information, de réflexion et de faisabilité s'imposent donc au cours du 2^{ème} semestre. Par contre, l'assainissement de "La Roche" est bien programmé par le Syndicat des Eaux de Port de Roche pour l'année 2005, ainsi que pour le village de "Beaucel".

Un contrat d'objectif, c'est-à-dire une étude sur le devenir de notre commune dans les 5 à 10 ans, est bien sur les rails. L'entreprise CERESA et son équipe, sise à Noyal – Châtillon-Sur-Seiche, a été retenue pour mener avec nous, à bien, ce projet.

La partie équestre de la Rando Ouest-France est passée par le moulin de la tombe. Tous les cavaliers ont apprécié la découverte de notre belle commune ainsi que l'accueil qui leur était réservé. A ce titre, je dis un grand merci à tous les organisateurs et à toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette manifestation sans oublier Mr Henri Geay qui, par la création d'une table d'orientation, a permis de commenter un superbe panorama que tout le monde a eu plaisir à découvrir.

Bonnes vacances 2004

Votre Maire, B. GEFFLOT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A RENNES,
le 13 janvier 2004 :
Agathe BOUVIER
Domiciliée "Les Ecoles"

A REDON,
le 3 mars 2004 :
Pauline COTTAIS
Domiciliée "La Touraudais"

A REDON,
le 14 juin 2004 :
Maël GUÉMENÉ
Domicilié "Beaucel"

MARIAGES

le 20 Décembre 2003:
Guillaume LOUET et Ying ZHANG

le 21 Mai 2004 :
Anthony GUILLAUME et Laetitia BOUREL

DECES

Nous ont quittés :
le 3 janvier 2004 :
Bernadette PITAUT veuve GEFFLOT,
90 ans, domiciliée "Les Forges"

Le 11 janvier 2004 :
Francis THIBAUT,
68 ans, domicilié "La Houle"

le 28 février 2004 :
Pierre, Marie DANIEL,
93 ans, résidant à "Le Jarillé"

le 11 mars 2004 :
Hélène MASSIOT veuve HERVE,
76 ans, domiciliée "Le Coin du Mur"

le 24 mai 2004 :
Hélène PHILIPPE veuve JAN,
79 ans, domiciliée "Résiden. Les Hortensias" Langon

ETAT CIVIL régularisation

Sur le bulletin municipal de décembre 2003, il a été omis la diffusion des mariages du deuxième semestre 2003. Aussi, nous demandons à nos jeunes mariés, ainsi qu'à tous nos lecteurs, de bien vouloir accepter nos excuses.

MARIAGES

le 23 Août 2003 :
Gilles BELLEIL et Léniaik TAINE,

le 6 Septembre 2003 :
Stéphane BONNO et Sylvaine CHAPLEAU,

le 18 Octobre 2003 :
Thierry LAUNAY et Valérie RAIMBAUD

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :
* Melle CHEVAL Karine "Gominé"

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme TASTARD, a lieu en Mairie le 2ème mardi de chaque mois de 10 h,30 à 12 h.

☞ du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le mardi 13 juillet 2004 de 11 h à 12 h.

INSCRIPTIONS HAIES BOCAGERES

Pour ceux et celles qui sont intéressés par le programme de plantation de haies bocagères pour l'hiver 2005/2006, il n'est pas trop tard pour venir vous inscrire en mairie.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr et Mme LAIGLE Gérard	Sur la Cohue	Maison d'habitation	13 mai 2004

Pour info

Exonération temporaire des droits de mutations

Une mesure fiscale nouvelle en faveur des dons exceptionnels est entrée en vigueur le 1^{er} juin dernier.

Les dons de sommes d'argent effectués par chacun des parents ou grands-parents, dans la limite de 20 000 €, effectués entre le 1^{er} juin 2004 et le 31 mai 2005 et consentis au profit de chacun de ses enfants ou petits-enfants, âgés de 18 ans révolus, bénéficient d'une exonération totale de droits de mutations.

Cette exonération temporaire se cumule avec les autres avantages fiscaux en matière de transmission.

Le don exceptionnel doit être déclaré auprès de l'administration fiscale. Il peut être constaté par acte notarié ou acte sous seing privé. Afin de simplifier une telle formalité, il est aussi prévu la possibilité de souscrire auprès de l'administration fiscale un formulaire spécial, une "déclaration de don exceptionnel", disponible en mairie. Une fois rempli, ce dernier doit être déposé, en double exemplaire, dans le délai d'un mois à partir de la date du don, à la recette principale des impôts du domicile du bénéficiaire.

Pour info

Libre circulation des ressortissants français sur le territoire des dix nouveaux Etats membres de l'Union Européenne sur présentation de leur carte d'identité.

Le 1^{er} mai 2004, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, la Hongrie, Malte et Chypre ont intégré l'Union Européenne.

A partir de cette date, les ressortissants des Etats membres (y compris les ressortissants des 10 nouveaux Etats membres) peuvent entrer et circuler librement sur l'ensemble du territoire ainsi élargi de l'Union Européenne, qu'ils soient détenteurs d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité.

En conséquence, depuis le 1^{er} mai 2004, les ressortissants français peuvent entrer et circuler sur le territoire des dix nouveaux Etats membres sous couvert de leur carte d'identité.

Rétablissement du visa par les autorités américaines pour les ressortissants français non munis d'un passeport à lecture optique

Les autorités françaises ont été officiellement informées par les autorités américaines, qu'à dater du 26 octobre 2004, les ressortissants français qui se rendent aux Etats-Unis devront être titulaires d'un passeport sécurisé avec zone de lecture optique, pour continuer à bénéficier de l'exemption de visa.

Cette mesure ne vise pas seulement la France mais l'ensemble des pays qui bénéficient de la dispense de visa pour des séjours aux USA n'excédant pas trois mois.

En conséquence, les titulaires d'un passeport dits "ancien modèle", c'est-à-dire ceux produits avant octobre 2001, doivent :

- * soit solliciter l'obtention d'un visa auprès des autorités consulaires américaines,
- * soit déposer une demande de renouvellement de passeport auprès de la mairie après s'être acquitté du droit de timbre fiscal en vigueur, à savoir 60 euros.

Il est important de souligner que la décision américaine concerne également les mineurs. En conséquence, les titulaires de passeports "ancien modèle" sur lesquels sont inscrits un ou plusieurs enfants (4 au maximum), devront :

- * soit solliciter l'attribution d'un visa pour chacun des enfants figurant sur lesdits passeports,
- * soit demander la délivrance d'un passeport individuel pour chaque mineur concerné.

DIFFERENTS ORGANISMES A VOTRE DISPOSITION SUR L'EMPLOI ET L'INSERTION SOCIALE

Nom de la structure	ACCUEIL		INFORMATION
	Public	HORAIRE ET LIEU D'ACCUEIL	
Point Accueil Emploi du canton de Pipriac	tout public domicilié sur le canton	mardi et vendredi de 9h à 12h15 à Pipriac, le mardi de 14h à 17h à Guipry et le jeudi de 9h à 12h à Sixt sur aff, autrement c'est sur rendez vous	▣ accueil, information et orientation sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, les techniques de recherche d'emploi, information sur le bassin d'emploi, la vie quotidienne et locale. ▣ recueil des offres des employeurs locaux et particuliers. ▣ travail en partenariat avec les autres structures
ALE de Redon	Demandeurs d'emploi	du lundi au vendredi à Redon	1/ pour les demandeurs d'emploi : Recherche d'emploi, définition du profil professionnel et projet professionnel, aide au montage après validation, Techniques de Recherche d'Emploi, aide à la préparation des CV, lettres de motivations, 2 /pour les employeurs: recueil d'offres d'emploi, montage de mesure pour l'emploi, aide au recrutement, conseil en entreprise
Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine	16 à 25 ans sortis du système scolaire du Pays de Redon et de vilaine	lundi à vendredi 8h30-12h30 13h30-17h30 (17h le vendredi) et sur rendez vous à Pipriac, Guipry et Sixt sur Aff	▣ insertion sociale (santé, logement, transport/mobilité, ressources/budget, sports/loisirs/culture) et professionnelle (emploi-formation)
AIDE	demandeurs d'emploi	Tous les jours de 8 H à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30. Sauf le jeudi matin et le vendredi après midi 16 H 30. Sinon L'AIDE collabore avec des "antennes" juridiquement dont le PAE de Pipriac, qui peuvent accueillir le public.	▣ accueil et accompagnement socio - professionnel ▣ insertion par la mise en situation de travail salarié

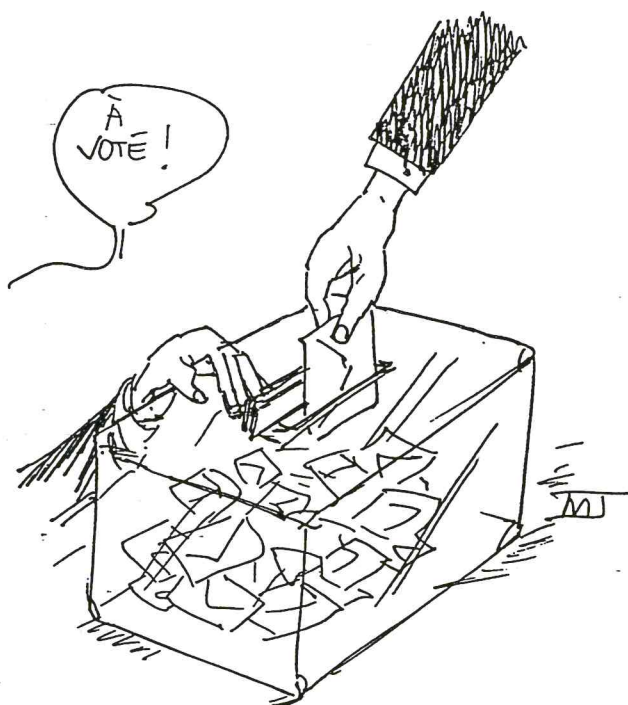
CANTON DE PIPRIAC

ELECTIONS CANTONALES

Scrutin du 28 Mars 2004

2è tour

COMMUNES	Inscrits	Votants	Nuls ou Blancs	Exprimés	LESACHER Alain- François	CHOTARD Jean-Claude
BRUC S/AFF	672	438	9	429	293	136
GUIPRY	2217	1435	60	1375	711	664
LIEURON	440	276	12	264	134	130
LOHEAC	441	286	8	278	138	140
PIPRIAC	2310	1504	71	1433	832	601
SIXT-S/AFF	1494	914	28	886	475	411
ST.GANTON	343	214	15	199	121	78
ST-JUST	838	530	19	511	286	225
ST.MALO - DE PHILY	520	383	17	366	198	168
TOTAL EN NOMBRE	9275	5980	239	5741	3188	2553
TOTAL EN %		64,48 %	4 %	95,97 %	55,55 %	44,49 %



ELECTIONS REGIONALES

Résultats des élections par département

a liste « Bretagne à gauche, Bretagne pour tous » menée par Jean-Yves Le Drian a remporté la majorité de suffrages en Bretagne, à l'issue du second tour des élections régionales le 28 mars 2004. Sur les 83 sièges du Conseil régional, elle a obtenu 58 sièges et la liste UMP-UDF conduite par Josselin de Rohan, 25 sièges.

Côtes d'Armor

Nombre d'électeurs inscrits: 431 814
 Nombre de votants: 306 269
 Votes exprimés: 291 937
 Votes blancs ou nuls: 14 332
 Abstention: 29,07 %
 Suffrages exprimés pour chaque liste:
 • Liste « Bretagne à gauche, Bretagne pour tous »: 62,2 % (181 591 voix)
 • Liste UMP-UDF: 37,8 % (110 346 voix)

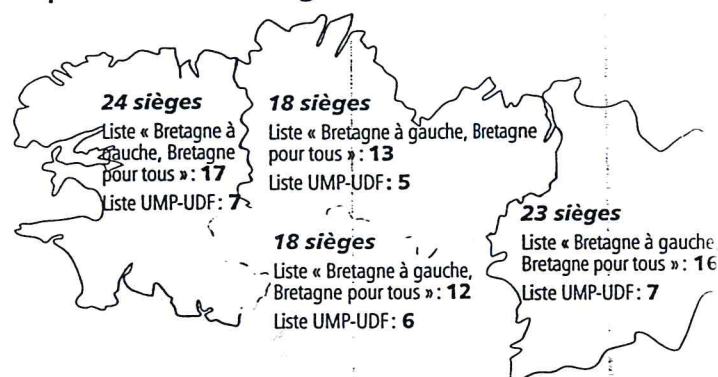
Finistère

Nombre d'électeurs inscrits: 640 588
 Nombre de votants: 435 179
 Votes exprimés: 417 901
 Votes blancs ou nuls: 17 278
 Abstention: 32,07 %
 Suffrages exprimés pour chaque liste:
 • Liste « Bretagne à gauche, Bretagne pour tous »: 59,25 % (247 622 voix)
 • Liste UMP-UDF: 40,75 % (170 290 voix)

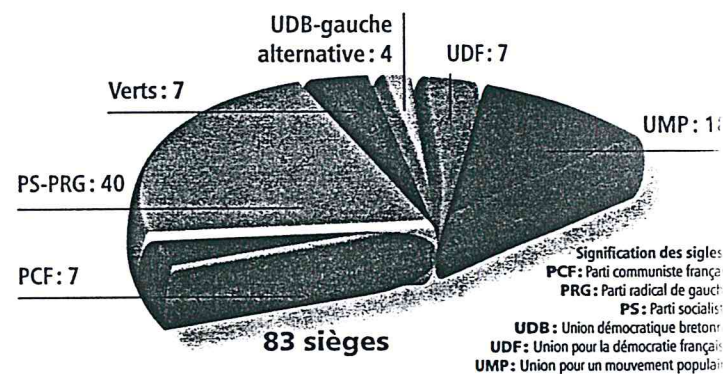
Ille-et-Vilaine

Nombre d'électeurs inscrits: 625 256
 Nombre de votants: 415 427
 Votes exprimés: 394 459
 Votes blancs ou nuls: 20 968
 Abstention: 33,56 %
 Suffrages exprimés pour chaque liste:
 • Liste « Bretagne à gauche, Bretagne pour tous »: 58,59 % (230 981 voix)
 • Liste UMP-UDF: 41,41 % (163 479 voix)

Répartition des sièges



L'assemblée régionale



Morbihan

Nombre d'électeurs inscrits: 508 336
 Nombre de votants: 343 358
 Votes exprimés: 326 332
 Votes blancs ou nuls: 17 026
 Abstention: 32,41 %
 Suffrages exprimés pour chaque liste:
 • Liste « Bretagne à gauche, Bretagne pour tous »: 55,36 % (180 957 voix)
 • Liste UMP-UDF: 44,64 % (145 356 voix)

Une mobilisation importante

Le second tour des élections régionales a beaucoup mobilisé en Bretagne. Les électeurs bretons ont fait preuve d'un civisme exemplaire. Ils ont été 1 500 233 à se rendre aux urnes. Entre les deux tours, la participation a progressé de près de quatre points passant de 64,41 % à 68,01 %, soit plus de deux points de plus que la moyenne nationale (65,68 %). La palme du civisme revient aux Côtes-d'Armor où le taux de participation a dépassé la barre des 70 %. Mais dans les trois autres départements, les électeurs ont également été nombreux à se déplacer.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES

TARIFS 2004

➤ Particuliers

✎ Tarif sans abattement ⇒ 125 € ⇒ 140 €

✎ Tarif avec abattement ⇒ 87 € ⇒ 98 €

4 cas donnent lieu à un abattement :

- ⊇ Logement occupé par une personne seule
- ⊇ Logement occupé par un couple dont l'un des conjoints à plus de 70 ans
- ⊇ Logement occupé en résidence secondaire
- ⊇ Logement situé à plus de 200 mètres du passage du camion de collecte

➤ Professionnels

✦ *Collecte des déchets 1 fois par semaine*

✎ 1 bac de 120 l ⇒ 62.50 € ⇒ 70 €

✎ 1 bac de 240 l ⇒ 125.00 € ⇒ 140 €

✎ 1 bac de 330 l ⇒ 187.50 € ⇒ 210 €

✎ 1 bac de 660 l ⇒ 375.00 € ⇒ 420 €

Cantines, écoles : demi-tarif

✦ *Forfait supplémentaire pour la 2^{ème} collecte des déchets par semaine*

✎ 1 bac de 120 l ⇒ 37.00 € ⇒ 41 €

✎ 1 bac de 240 l ⇒ 74.00 € ⇒ 82 €

✎ 1 bac de 330 l ⇒ 101.00 € ⇒ 113 €

✎ 1 bac de 660 l ⇒ 202.00 € ⇒ 226 €

Cantines, écoles : demi-tarif

➤ Communes

1 redevance à taux plein (140 €) pour 500 habitants

➤ Déchetteries

Professionnels :

✎ 3 € / m³ pour cartons, ferrailles et bois

✎ 12 € / m³ pour tout venant, gravats (sauf terres et pierres) et déchets végétaux

✎ Autres matériaux : interdits (voir règlement intérieur)

Gratuit pour les particuliers

HORAIRES D'OUVERTURES DES DECHETTERIES

GUIPRY				9 H - 12 H		14 H - 18 H	14 H - 18 H
PIPRIAC		9 H - 12 H	9 H - 12 H	14 H - 18 H			9 H - 12 H 14 H - 18 H



**Note d'information du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte
et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon**

Pour les jours de collectes / Adresses des points recyclage / Horaires d'ouverture des déchetteries :
se reporter à la page infos pratiques de votre bulletin municipal.

➤ RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DU SAC JAUNE DANS LE SAC TRANSLUCIDE JAUNE

Bouteilles en plastique, flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnets



les bouteilles
transparentes : eau,
jus de fruit, soda...



les bouteilles d'adoucissant,
de lessive, de liquide
lave-vaisselle, de javel,
de nettoyeurs ménagers...



les bouteilles
de lait, de soupe,
de shampooing...



les aérosols
et les bidons



les briques
alimentaires

Collecté à
domicile une
fois par
semaine



les boîtes de conserve
et les boîtes de boisson



les barquettes
en aluminium



les cubitainers
de vin



les boîtes et les
sur emballages en carton



Un doute sur un emballage ? Il est préférable de le jeter dans la poubelle habituelle.

LES INTERDITS

pots de yaourt



barquettes
plastiques

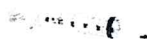


films et sacs plastiques



Restes de repas, couches, boîtes
sales, autres déchets périssables

seringues



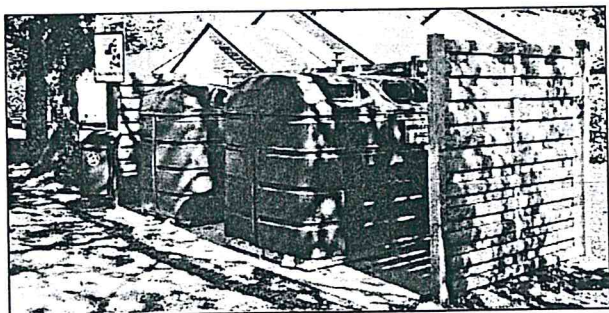
barquettes polystyrènes



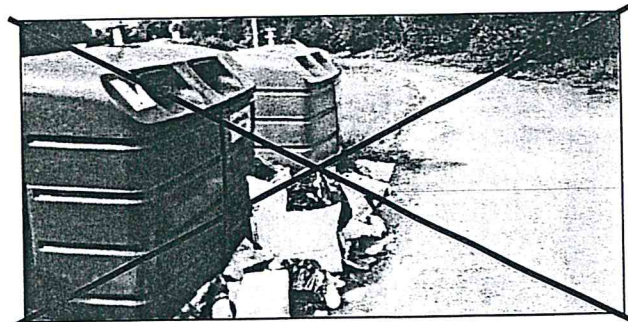
bouteilles d'huile



➤ PROPRETÉ DES POINTS RECYCLAGE



Ce qu'il faudrait voir



Ce qu'on ne devrait plus voir

RAPPEL : Tout dépôt de déchets à l'extérieur des conteneurs situés sur les points recyclage est interdit pour le respect d'autrui, esthétique et environnemental sous peine d'amende.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 décembre 2003 à 20 heures

L'an deux mil trois, le vingt-deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 7 septembre 2001

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER.

Absent excusé : Mr F. THIBAUT

Secrétaire : Mme J. BOULAIS

Ordre du jour :

- * *Achat Terrain,*
- * *Proposition concernant les extensions du réseau d'eau potable dans le cadre de la Loi SRU*
- * *Institution de la Participation pour Voies et Réseaux,*
- * *Contrôle de conception Assainissement Autonome,*
- * *Devenir des sapins à la "Belle Alouette",*
- * *Questions diverses.*

1 - Achat Terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur et Madame BAUDU René, domiciliés à "La Halatais" en PIPRIAC sont vendeurs d'une partie de la parcelle sise à "La Cohue" en Saint-Ganton, cadastrée Section ZI n°5 d'une surface d'environ 2000 m².

De ce fait, afin de maintenir la vie communale à Saint-Ganton, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter ce terrain pour le viabiliser afin de le revendre en terrain constructif, et de fixer un prix d'achat.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à acheter une partie du terrain cadastré section ZI n°5, sis à "la Cohue", d'une surface d'environ 2000 m² appartenant à Mr et Mme BAUDU René, domiciliés "La Halatais" en Pipriac, au prix de 2 € (deux euros) le mètre carré, indemnités au fermier incluses,
- à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette acquisition.

2 - Extension du réseau d'Eau Potable dans le cadre de la Loi SRU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 49 de la Loi n°2003-590 modifiant l'article L332-11-1 du Code de l'Urbanisme permet d'instituer une participation pour voirie et réseau (PVR) pour financer des travaux sur réseau permettant l'implantation de nouvelles constructions.

Cette disposition s'applique aux réseaux d'eau potable dont la Maîtrise d'Ouvrage sur la commune est de la compétence du SIE de Port-de-Roche.

Pour des raisons pratiques, il est proposé que la commune verse directement au SIE de Port-de-Roche la participation due pour les extensions de réseau selon les dispositions de la délibération en date du 25 novembre 2003 du SIE de Port-de-Roche. En application de l'article L332-11-1 du Code de l'Urbanisme, modifié par l'article 49 de la Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003, la commune a la possibilité d'instituer auprès des propriétaires concernés une participation pour voirie et réseau (PVR).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ adopte, dans les mêmes termes, la délibération en date du 25 novembre 2003 du SIE de Port-de-Roche,
- ▶ autorise le Maire à signer les conventions de participations aux extensions de réseau AEP avec le SIE de Port-de-Roche.

3 - Instauration du principe de la Participation pour Voirie et Réseau

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1, L.332-11-2,

CONSIDERANT que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de construction des voies nouvelles ou d'aménagements de voies existantes,

CONSIDERANT que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le régime de la participation pour le financement de construction des voies nouvelles et d'aménagement des voies existantes.

4 - Redevance Assainissement autonome / Contrôle de conception

Pour être en conformité avec la circulaire n°97-49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif et au contrôle de conception et de réalisation de celui-ci, effectué par les services de l'équipement, le budget devant s'équilibrer en recettes et en dépenses, il est nécessaire d'instituer une redevance pour ce service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer une redevance pour le contrôle de conception et de réalisation de l'assainissement autonome correspondant à la somme versée au service de l'équipement qui effectue le contrôle. Elle sera facturée à tous les dossiers d'assainissements autonomes contrôlés ou contrôlés et réalisés, et mise en application à compter du 1^{er} octobre 1999 jusqu'au 30 septembre 2003.

5 - Assainissement Autonome : Choix du Maître d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 3 septembre 2003, reçue en Sous-Préfecture le 18 septembre 2003, lançant un appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre et l'organisation d'un marché pour les travaux d'assainissement autonome.

Suite aux réponses reçues, il fait part au Conseil Municipal que la Commission "Ouverture des Plis" s'est réunie le 10 décembre dernier pour choisir le maître d'œuvre. Après examens des candidatures, la commission pré-citée a retenu l'entreprise GAUDRIOT, Agence de Nantes, Forum d'Orvault, 36 rue Jules Verne, 44700 ORVAULT, et Monsieur le Maire invite l'assemblée à suivre la décision de la commission.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise GAUDRIOT sise à ORVAULT 44700 36, rue Jules Verne pour la maîtrise d'œuvre et l'organisation d'un marché pour les travaux d'assainissement autonome de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables avec l'entreprise GAUDRIOT, **sous réserve que l'engagement des financeurs, à savoir le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, initialement prévu, soit respecté.**

6 - Poste d'Adjoint Administratif : suppression du poste à temps non complet 24 h /semaine et création du poste à temps non complet 28h/semaine

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 septembre 2001 fixant le temps de travail de l'adjoint administratif à 24 heures par semaine.

Il fait part au Conseil Municipal que le travail du secrétariat de mairie étant toujours en augmentation, ce nombre d'heures devient insuffisant. Il propose alors de fixer le temps de travail de l'adjoint administratif à 28 heures par semaine.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet à savoir 24 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2004,
- autorise Monsieur le Maire à créer le poste d'adjoint administratif à temps non complet à savoir 28 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2004,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, en particulier l'affiliation de l'adjoint administratif concerné à la CNRACL.

7 – Questions diverses

Sapins de "La Belle Alouette"

Les sapins de "La Belle Alouette" étant pour beaucoup très abimés, il convient de les abattre et de replanter une haie. A ce titre, le conseil souhaite que la commission "Environnement" se réunisse pour décider s'il y a lieu de demander une inscription au programme "Haies Bocagères" du Conseil Général.

Internet à Haut Débit

Le Conseil Municipal est informé que la commune sera pourvue de l'ADSL (Internet à haut débit), soit en 2004, soit en 2005 au plus tard.

Rapport Incendie

Le Maire rend compte du rapport incendie effectué par les services de la SAUR.

Contrat Objectif

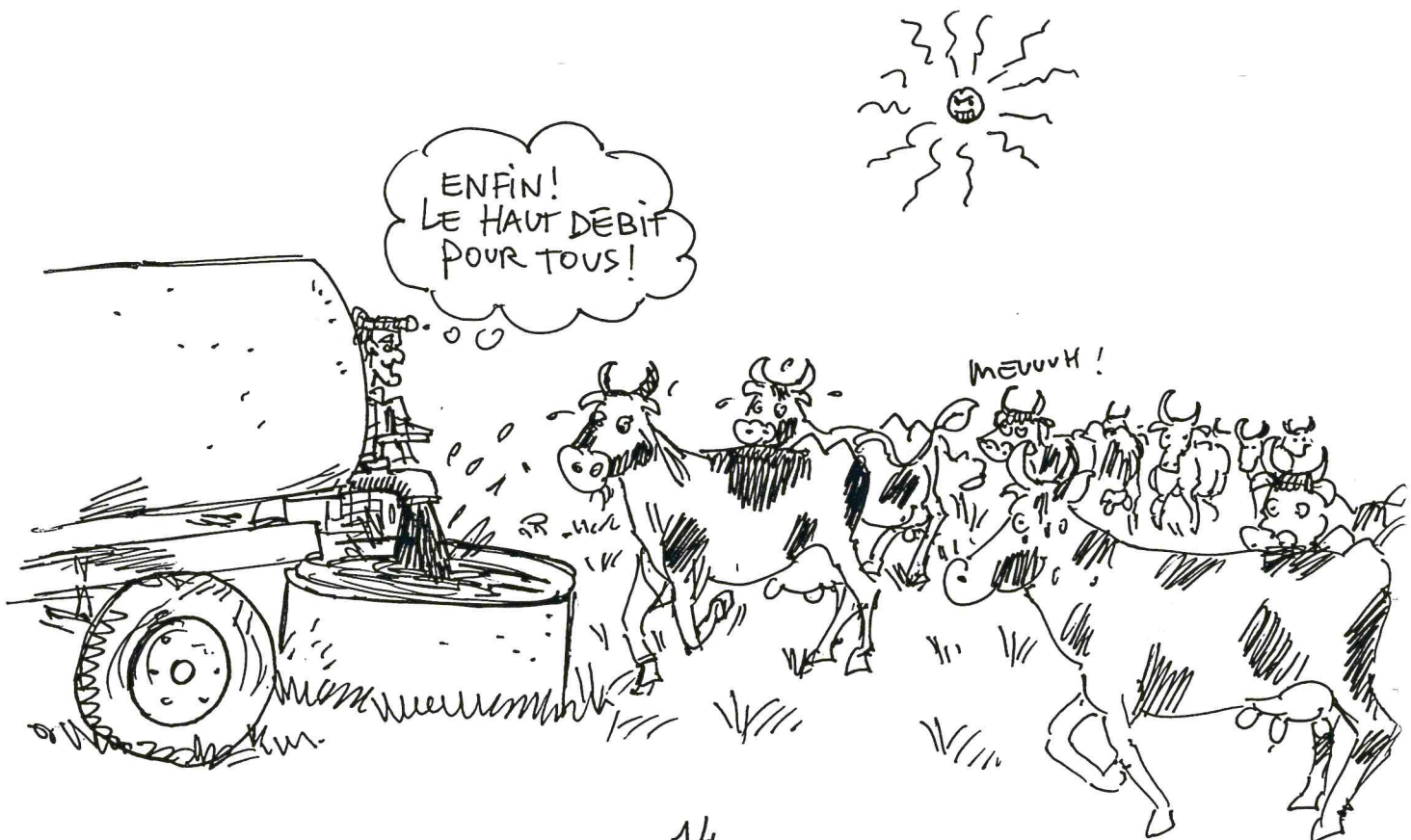
Pour avoir une vue d'ensemble sur les projets à définir pour les dix prochaines années, il est décidé d'établir un contrat d'objectif avec le Conseil Général.

Départ en retraite

L'organisation du départ en retraite de Mme Marchand est définie.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire pour l'année 2004 auront lieu le vendredi 9 janvier à 19h30.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 janvier 2004 à 11 heures

L'an deux mil quatre, le vingt-quatre janvier à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 16 janvier 2004

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER.

Secrétaire : Mr. M. DUCLOYER

Ordre du jour :

- * *Fonctionnement du Conseil Municipal suite aux deux vacances survenues (ci-jointe copie du courrier de Mr le Sous-Préfet),*
- * *Préparation de la soirée à l'Eglise prévue le 27 février 2004,*
- * *Questions diverses.*

Avant de débiter la réunion, le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Mr François THIBAULT, conseiller municipal.

1 – Fonctionnement du Conseil Municipal suite aux deux vacances survenues

En réponse à sa demande suite aux deux vacances survenues au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr le Sous-Préfet :

"Je vous indique qu'en application de l'article L 258 du code électoral, il doit être procédé à des élections complémentaires lorsque le conseil municipal a perdu, par le fait des vacances survenues, le tiers de ses membres.

Je ne vois pas dans l'immédiat la nécessité d'organiser des élections complémentaires sauf à ce que la situation actuelle perturbe le fonctionnement de l'assemblée délibérante."

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur la continuité du Conseil à 9 conseillers, ou de repartir en élection pour compléter celui-ci.

Après vote à bulletin secret, Le Conseil Municipal décide de continuer à 9 conseillers, à raison de 9 voix pour.

De ce fait, il est désigné, au vote à main levée, un conseiller en remplacement, dans chaque commission :

Office Intercommunal des Sports:	Mme M. TEMPLE
Bâtiment Communaux :	Mr G. PROVOST
Commission Appel d'Offres :	Mr M. DUCLOYER (suppléant)
CCAS :	Mr R. BOUREL

Le Conseil Municipal, ne pouvant désigner les membres de la Commission des Impôts Directs, il propose Mme Marie-Jeanne MAILLET ou Mr Gérard PROVOST afin que l'un d'entre eux soit choisi par le Directeur des Services Fiscaux d'Ille et Vilaine.

2 – Organisation de la réunion publique du 27 février 2004 concernant l'Eglise

Il est décidé de convoquer la réunion "Information et Communication" qui prendra en charge l'organisation plus en détails.

3 – Questions diverses

Le conseil municipal est informé que la rando Ouest-France 2004 aura lieu le dimanche 6 juin et qu'il est proposé des circuits sur Saint-Ganton.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 février 2004 à 20 heures

L'an deux mil quatre, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 6 février 2004

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET,
Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Mme M. TEMPLE,
Mr M. DUCLOYER.

Absent excusé : Y. LE BON DE LAPOINTE

Secrétaire : Mme M. TEMPLE

Ordre du Jour

- * *Enquête Publique SCEA KEVREDAD,*
- * *Préparation du Budget Primitif dans ses grandes lignes,*
- * *Organisation de la Réunion Publique de l'Eglise prévue le 27 février 2004,*
- * *Planning des permanences pour les Elections,*
- * *Questions diverses.*

1 – Enquête Publique SCEA KEVREDAD

Une enquête publique d'une durée d'un mois – du 5 janvier au 6 février 2004 – a eu lieu sur le dossier présenté par la SCEA KEVREDAD en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser un élevage de porcs d'un effectif de 1056 porcs à l'engraissement sur lisier et 420 porcelets sur paille –soit 1140 animaux équivalents- situé au lieu-dit "Le Grand Clairret" à Saint-Just (n° 2102-1 de la nomenclature des installations classées).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal, conformément à l'article 8 du décret, à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après vote à bulletin secret, le résultat est le suivant : 8 votes favorables pour 8 votants.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces administratives découlant de cette décision.

2 - Questions diverses

- *Préparation du Budget Primitif dans ses grandes lignes*

Le Conseil Municipal débat des investissements à budgétiser pour l'année 2004.

- *Organisation de la réunion publique de l'Eglise du 27 février*

Le Conseil Municipal discute des derniers détails à mettre en place pour le bon fonctionnement de la réunion.

- *Planning des Elections*

Il est élaboré succinctement un planning prévisionnel pour assurer les permanences des élections régionales et cantonales des 21 et 28 mars prochain.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mars 2004 à 20 heures

L'an deux mil quatre, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 9 mars 2004

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE.

Ordre du jour :

- *Présentation et vote du Compte Administratif 2003 et du Compte de Gestion correspondant,*
- *Affectation du résultat,*
- *Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,*
- *Présentation et vote du Budget Primitif 2004,*
- *Questions diverses.*

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2003 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Franck CHOBLET, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2003 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	149 399.40 €
Recettes	306 814.22 €
Excédent de fonctionnement	157 414.82 €
Section d'Investissement	
Dépenses	95 175.77 €
Recettes	69 454.42 €
Déficit d'investissement	25 721.35 €
Excédent global de clôture	131 693.47 €

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2003 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2003 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2003.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2004 s'élevant à 157 414,82 € de la manière suivante :

- 19 004,00 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 138 411,82 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2004 s'établit comme suit :

à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 19 004 €.

3 – Fixation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2003

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2004, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2002 (pour mémoire)	ANNEE 2003 (pour mémoire)	ANNEE 2004
* Taxe d'habitation	10,10 %	12,04 %	12,04 %
* Foncier bâti	7,11 %	8,48 %	8,48 %
* Foncier non bâti	21,69 %	25,86 %	25,86 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2004

Mr le Maire donne la parole à Mr Franck CHOBLET, Percepteur et Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2004, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 221 460 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 199 126 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2004 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 – Questions diverses

- **Assainissement collectif de "la Roche"**

Le Syndicat des Eaux de Port de Roche ayant la maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif de Saint-Ganton, s'engage à lancer le dossier d'Etude courant 1^{er} semestre 2004 avec impact environnemental, ce qui permettra de voir les travaux commencer en juin 2005.

- **PVR pour le permis de construire à Mr et Mme LAIGLE Gérard**

Suite au permis de construire déposé par Mr et Mme LAIGLE et du fait de la distance des réseaux par rapport à la construction, il ne sera pas appliqué de Participation aux Voies et Réseaux sur ce lot. Toutefois, ces derniers devront participer aux frais d'extension du réseau d'eau.

- **Haies Bocagères**

La commune décide de s'inscrire à une programmation de plantation de Haies Bocagères si toutefois elle acquiert les conditions requises.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 avril 2004 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil quatre, le sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 mars 2004

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mr G. PROVOST

Ordre du jour :

- * *Vote des subventions,*
- * *Choix du projet pour le local technique,*
- * *Questions diverses*

1- Vote des Subventions

• Ecole "La Providence" de Pipriac	
- Classe de neige en Savoie – 2 élèves	92.00 €
• Ecole Publique Pipriac "La Pipriataine"(6 enf. x 24€)	144.00 €
• Collège "St-Joseph" de Pipriac	
- Séjour en Espagne – 2 élèves	92.00 €
- Séjour dans les Pyrénées – 1 élève	46.00 €
• Collège Public de Querpon de Maure Année 2002/2003	
- Séjour en Espagne – 2 élèves	88.42 €
- Séjour en Angleterre – 1 élève	44.21 €
• Collège Public de Querpon de Maure Année 2003/2004	
- Séjour en Italie – 1 élève	46.00 €
• Lycée Professionnel Privé "Notre Dame" de Redon	
- Séjour en Espagne – 1 élève	46.00 €
• Lycée Issat de Redon	
- Voyage au Québec - 1 élève	46.00 €
(sous réserve de l'Attestation de Séjour)	
• Lycée Issat de Redon	34.00 €
• Lycée Technique Rural Privé "La Noe St Yves" Bain/Bgne	34.00 €
• Chambre des Métiers 35	34.00 €
• Office Intercommunal d'Animat° Sportive Maure/Pipriac	1 223.05 €
• Comice Agricole	160.40 €
• Mission Locale des Pays de Redon/Vilaine	384.96 €
• Association Chant'Amitié	60.00 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• AFN	101.00 €
• APAR	123.00 €
• Comité des Fêtes	123.00 €
• Gymnastique	123.00 €
• DU MAN	123.00 €
• Association Omnisport	440.00 €
• Société de Chasse + Piégeage	88.00 €
• APAR Bibliothèque	123.00 €
• Achat livres pour bibliothèque	528.00 €

**2- Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2003 – 2004- Bureau A.P.E.L.
Ecole Privée La Providence de Pipriac**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2003-2004 pour la somme de 1 300 €.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 1 300 € au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2003-2004.

3- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2003 du budget général de la commune

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 16 MARS 2004 RECUE EN SOUS-PREFECTURE DE REDON LE 24 MARS 2004

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2003.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2003 s'élevant à 157 414,82 € de la manière suivante :

- 19 004,00 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 138 410,82 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2004 s'établit comme suit : à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 19 004 €.

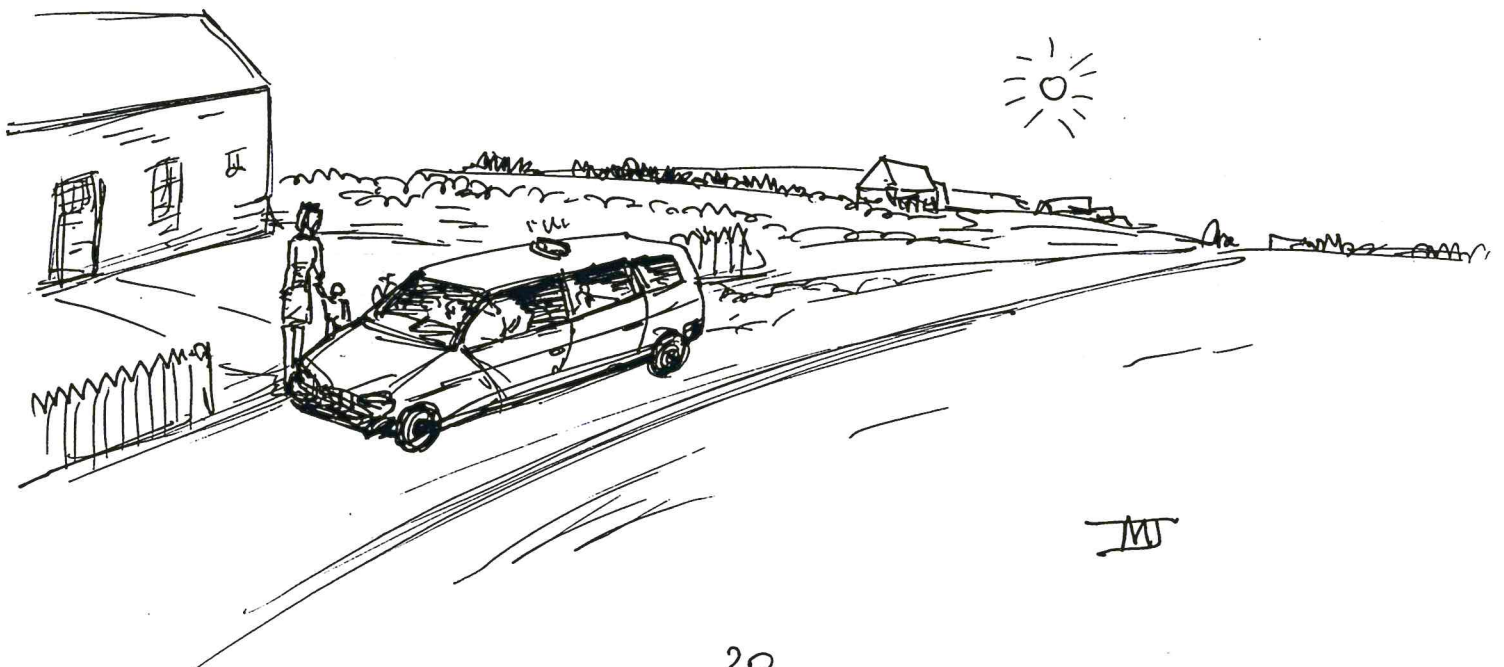
4- Questions diverses

- Atelier Technique

Après compte-rendu de la réunion de la commission "Bâtiments Communaux" sur le choix des plans, le Conseil Municipal décide de retenir les plans de l'esquisse C pour une surface de 216 m2.

- Plaquette publicitaire

La commission "Information Communication" informe le conseil municipal qu'elle est en cours d'élaboration d'une plaquette publicitaire afin de promouvoir la commune de Saint-Ganton. Après avis unanime des membres présents, il est décidé de faire imprimer ces plaquettes en imprimerie.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 mai 2004 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil quatre, le douze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 6 mai 2004

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs G. PROVOST, Y. LE BON DE LAPOINTE, Mme M. TEMPLE, Mr M. DUCLOYER

Secrétaire : Mme J. BOULAIS

Ordre du jour :

- * *Indemnité gardiennage des églises,*
- * *Choix du bureau d'études pour le contrat d'objectif,*
- * *Désignation d'un régisseur suppléant pour les recettes des photocopies,*
- * *Compte-Rendu de la réunion de la commission Voirie,*
- * *Proposition Achat Terrain,*
- * *Proposition Achat Bois 18 hectares,*
- * *Questions diverses.*

1 - Indemnité gardiennage

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que pour l'année 2004, il a été décidé d'une revalorisation de 0,50 % du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises à compter du 1^{er} janvier 2004 est fixé à 113,59 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser pour l'indemnité de gardiennage de l'église la somme de 113,59 Euros pour l'exercice 2004 et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

2 - Choix du bureau d'études pour le Contrat d'Objectif

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le déroulement du Contrat d'Objectif : après avoir établi le cahier des charges, la commission spécialement constituée pour le Contrat d'Objectif doit choisir le bureau d'études pour sa réalisation. Pour ce faire, la commission a présélectionné quatre entreprises sur huit, qui ont été invitées à venir se présenter.

Monsieur le Maire n'ayant pu être présent lors de ces entretiens, il donne la parole à Mr BOUREL René, président adjoint de la commission, pour exposer un résumé de chaque entretien et informer le conseil municipal du candidat retenu par la commission.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur le choix du candidat retenu.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études CERESA et son équipe "Route de la Rivière"- 35230 NOYAL-CHATILLON pour un montant 32 750 €, soit 39 169 € TTC.

3 - Subventions

Afin d'avoir une référence communale pour ce qui est des subventions aux écoles et aux séjours, Monsieur le Maire propose d'élaborer un tarif auquel le conseil municipal se référera pour voter les subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide les montants suivants :

Classes "découverte" - Séjours **(par élève, par année scolaire)**

Entre 30 € et 75.99 €	8 € / élève
Entre 76 € et 151.99 €	24 € / élève
A partir de 152 € et plus	46 € / élève

De plus, est voté, à l'unanimité, pour l'école privée "La Providence", une subvention de 10 € par élève inscrit, chaque année, en compensation des participations obligatoires pour chaque élève en école publique.

4 - Achat Terrain

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le terrain cadastré section C2 n° 1061 lui a été proposé par le propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier l'achat du terrain pré-cité, et auquel cas, à signer les pièces administratives et comptables qui en découlent.

5 - Achat Bois

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Bois de "La Houle" section ZA n° 83 et 85 lui a été proposé par le propriétaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier l'achat du bois pré-cité et à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant, si un éventuel échange peut se faire. Si celui-ci ne pouvait s'effectuer, la négociation serait annulée.

6 - Vente Terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs maisons sont en vente au lieu-dit "Le Souchais" – parcelles section ZA n° 258, 259, 260, 261 et 278. Une personne susceptible de se porter acquéreur demande si la commune accepterait de céder une bande de 2 mètres de large sur toute la longueur des maisons en vente. Un débat s'installe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à vendre une bande de terrain d'environ 2 mètres de large devant les maisons sus-nommées au prix de 2 € le m², frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- à signer toutes pièces administratives et comptables qui découlent de cette décision.

7- Régie des photocopies

Monsieur le Maire informe qu'il convient de choisir un régisseur suppléant pour encaisser le prix des photocopies et fax, dans le cas où Mme Michel Laurence, régisseur titulaire, serait absente.

Après discussion, il est décidé que Mme Boulais Jacqueline assurera la suppléance de la régie.

7- Compte-Rendu de la Commission Voirie

Monsieur Bourel René, président de la commission Voirie, rappelle au conseil municipal que cette année, il ne se fera pas fait de modernisation de voirie en raison de la construction de l'atelier communal. Ensuite il expose un résumé de la réunion du 13 avril dernier :

- Curage de fossés

La Manchonnais – La Houle – Brubet (sur la route de la Tremblais)- La Vionnais – Les Bourdaines – Le Rocher (route de Basse.Lande – Bragon) – Guelon

- Elagage des arbres

Suite à plusieurs demandes d'agriculteurs, il est décidé de laisser les riverains élaguer les arbres en bordure des chemins d'exploitation ou des ruisseaux, et d'en prendre le bois.

8- Questions diverses

- **Location Salle Polyvalente**

Après annulation d'une réservation de salle, suite à une hospitalisation dans la famille, le conseil municipal décide de se conformer au règlement de la salle, à savoir encaisser la moitié de la location.

- **Planning des élections**

Il est élaboré le planning des permanences pour les élections européennes du 13 juin prochain.

- **Plaquette de Saint-Ganton**

La plaquette ayant pour but de promouvoir notre commune est en phase d'impression.

- **Amélioration de l'Habitat – PACT ARIM**

L'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat -PACT ARIM- est prolongée d'une année, à savoir jusqu'à fin 2004.

- **Remplacement à Mme Marchand**

Une parution d'offre d'emploi sera notifiée dans le journal "Ouest-France", en local sur Saint-Ganton.

Compte rendu de la commission "Bâtiments Communaux"

Après différentes propositions de l'architecte et plusieurs réunions de la commission "Bâtiments Communaux" pour étudier l'emplacement et le coût du futur atelier technique, la commission s'est de nouveau réunie le 3 juin dernier, sur le terrain de la "Belle Alouette", pour décider du lieu définitif du local pré-cité.

Celui-ci sera construit au fond du terrain, derrière la salle polyvalente, d'une longueur de 18 m et d'une largeur de 12 m avec à l'intérieur un coin bureau et sanitaire, ce qui entend la démolition du bâtiment actuel et la conservation du préau pour être rénové avec les matériaux actuels.

Respectueuse de l'environnement, la commission a également le souci de préserver le site.

INFORMATION DU CLIC DU PAYS DE REDON

Le Centre local d'Information et de Coordination en gérontologie a ouvert ses portes au 7 rue des Douves à REDON le 1er Octobre dernier. Il couvre les cantons de REDON, PIPRIAC, LE GRAND FOUGERAY, ST-NICOLAS DE REDON et GUEMENE PENFAO. C'est un service gratuit qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, à leur entourage ainsi qu'aux professionnels.

Son rôle est de :

- donner une information adaptée,
- informer des aides, des droits et des dossiers à constituer,
- renseigner sur les services existants pour la personne âgée (aide et soins à domicile, portage des repas, structures d'hébergements, téléalarme, transports)
- accompagner la personne dans ses démarches, si elle le souhaite,
- coordonner l'action des professionnels (aides ménagères, infirmières, travailleurs sociaux).

L'équipe du CLIC est constituée d'une coordinatrice : Madame LEVAL, d'une ergothérapeute chargée de l'évaluation et de l'information : Madame HUET et d'une chargée d'accueil, Melle PERION.

Le CLIC est ouvert à REDON au 7 rue des Douves tous les matins de 9 h. à 12 h. 30 et au téléphone, l'après-midi de 13 h. 30 à 17 h.30.

Sur demande, le CLIC peut également se déplacer à domicile pour :

- donner des informations adaptées,
- vous conseiller en aide-techniques (pinces à long manche pour attraper un objet au sol, anti-dérapant pour éviter les chutes, surélévateur de wc pour vous relever plus facilement , choix d'un fauteuil roulant adapté),
- conseiller les personnes de plus de 60 ans et leur entourage sur la manutention : comment bien se positionner lorsqu'on aide une personne à se lever du lit, à s'asseoir dans la voiture ou à se mettre au fauteuil...
- vous conseiller pour adapter votre domicile : installer une douche parce que vous avez des difficultés à monter dans votre baignoire...

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes.

CLIC DU PAYS DE REDON

7 rue des Douves

35600 – REDON

Tél : 02.99.71.12.13

L'ADMR du secteur de PIPRIAC envisage de recruter un agent d'entretien pour vos menus travaux.
Nous aimerions donc connaître vos besoins dans ce domaine :

Vos besoins

Travaux extérieurs

	oui	non	fréquence		
			1 fois/sem,	1 fois/mois	autre
Jardin potager..... précisez si besoin	☐	☐	☐	☐	☐
Parterre de fleurs..... précisez	☐	☐	☐	☐	☐
Tailler la haie..... précisez	☐	☐	☐	☐	☐
Tondre la pelouse..... précisez	☐	☐	☐	☐	☐
Rentrer le bois..... précisez	☐	☐	☐	☐	☐
Aider pour la volaille..... précisez	☐	☐	☐	☐	☐
Autres.....			☐	☐	☐

Travaux intérieurs

	oui	non	1 fois/sem,	1 fois/mois	autre
Retouche peinture, tapisserie..... précisez	☐	☐	☐	☐	☐
Lessivage..... précisez	☐	☐	☐	☐	☐
Entretien du poêle précisez	☐	☐	☐	☐	☐
Menus travaux..... (ex. : Installation de tringles à rideaux, pose de cadres)	☐	☐	☐	☐	☐
Autres.....			☐	☐	☐

renseignements facultatifs:

nom..... prénom.....

commune..... situation: seul(e) ☐ famille ☐

retraité(e) ☐ actif ☐

Ce service sera payant au tarif horaire ADMR sans participation des caisses de retraite ou d'allocations familiales. Le matériel nécessaire aux différentes tâches sera fourni par le demandeur.

Merci de retourner ce questionnaire à l' ADMR, 1 rue de la libération, 35550 PIPRIAC
ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'ADMR

PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF

CALENDRIER DES MESSES DU DOYENNE DE L'AFF 2ème SEMESTRE 2004

Dates	LIEURON	PIPRIAC	SIXT/AFF	BRUC/AFF	SAINT-JUST	ST-GANTON	LOHEAC
3-4 juillet		11h00	11h00			9h30	
10-11 juillet	19h00	11h00	9h30		11h00		
17-18 juillet		11h00		11h00			9h30
24-25 juillet	19h00	9h30	11h00			9h30	
31/7 1er août		11h00	9h30				11h00
7-8 août	19h00	11h00	11h00	9h30	9h30		
14-15 août		9h30		10h30		9h30	
21-22 août	19h00	11h00	9h30		9h30		9h30
28-29 août	11h00	11h00	9h30				
4-5 septembre	19h00	11h00		9h30		9h30	
11-12 septembre		11h00	9h30	9h30			11h00
18-19 septembre	15h00	11h00	11h00		9h30		
25-26 septembre		11h00	9h30	11h00		9h30	
2-3 octobre	19h00	9h30	C 10h30				
9-10 octobre		11h00		9h30	11h00		9h30
16-17 octobre	19h00	11h00	11h00		9h30	9h30	
23-24 octobre		11h00	9h30	9h30			
30-31 octobre		11h00	11h00				9h30
1er novembre	15h00	11h00	11h00	9h30	9h30	15h00	15h00
6-7 novembre		11h00	9h30			9h30	
11 novembre			AC11h00				
13-14 novembre	19h00	9h30		AC11h00	9h30		AC11h00
20-21 novembre		11h00	11h00			9h30	
27-28 novembre	19h00	11h00	9h30		11h00		9h30
4-5 décembre		9h30			AC10h30		
11-12 décembre		11h00	9h30	11h00		9h30	
18-19 décembre	19h00	11h00	11h00		9h30		9h30
24 décembre		21h00	19h00				20h00
25 décembre		11h00		9h30	11h00	9h30	
26 décembre		11h00	11h00	9h30			9h30
1-2 janvier 05		11h00	11h00		9h30		9h30

Rando Ouest France

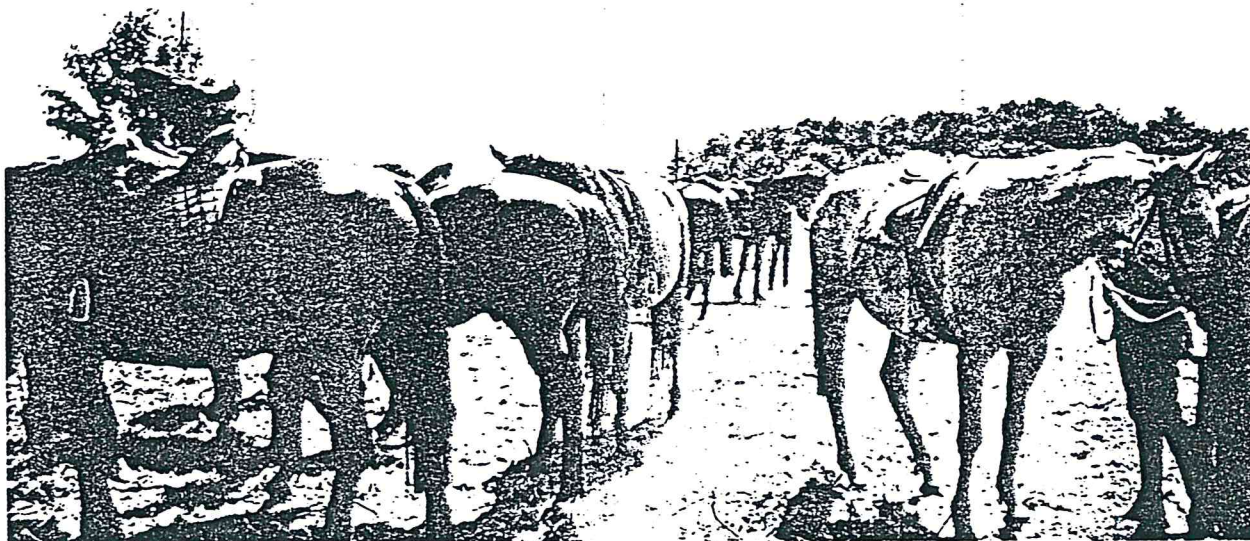
Le 6 juin 2004, nous avons eu le plaisir d'accueillir la Rando équestre Ouest-France sur notre commune. Pour cette occasion, nous avons sollicité de nombreuses personnes, d'où le bon déroulement de cette journée.

Nous tenons donc à remercier :

- les associations,
- Monsieur et Madame CHUBERRE et Monsieur et Madame LAURENT qui ont autorisé le passage des cavaliers sur leurs terrains,
- ainsi que les propriétaires qui ont permis l'installation des stands sur leurs parcelles.

La veille de la Rando Ouest-France a eu lieu une randonnée contée par Pierre LEBRETON que nous remercions tout particulièrement.

Le courrier, ci-après, envoyé par l'Association des Amis du Cheval, nous laisse à penser que nos efforts ont porté leurs fruits.



Monsieur le Maire,

Les cavaliers de l'Association des Amis du Cheval d'Ille et Vilaine souhaitent remercier les bénévoles de la commune pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de la "Rando Ouest-France". Les randonneurs équestres ne manqueront pas de renouveler cette belle expérience l'année prochaine et chevaucheront de nouveau sur les chemins de la commune pour profiter des paysages dont vous bénéficiez.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations les plus courtoises.

Jean-Yves FOULON,
Président de l'AACIV

1/6
C. Georcelin

Danse Détente

Une nouvelle association est née à Saint-Ganton.

Sous l'égide de Marie-Thérèse CHEVE, nous apprenons les danses locales.

Les inscriptions pour l'année 2004 – 2005 se feront le 30 septembre prochain, jeudi de la rentrée de l'association.

Montant de la cotisation : 25 €. Horaires : 20 H 15 à 22 H un jeudi sur deux.

Un repas sera organisé le vendredi 24 septembre 2004 pour les personnes qui le désirent.
Anciens et nouveaux adhérents seront les bienvenus.

Composition du bureau :

Présidente	⇒ Françoise GODET
Vice-présidente	⇒ Thérèse TIGER
Secrétaire	⇒ Marie-Thérèse CHEVE
Trésorière	⇒ Marie-Madeleine MOISON

Pour tout renseignement : GODET Françoise au 02.99.08.76.95.

A Bientôt

CLASSES 04

**Le repas traditionnel est fixé au Samedi 18 septembre.
Une invitation va être adressée aux personnes concernées.**

Retourner le coupon-réponse à :

Madame Marie-Pierre BOURHIS

« Combray »

35550 – SAINT GANTON

L'ETERNELLE JEUNESSE A VU LA MER « SENS DESSUS DESSOUS »

Le Mardi 15 Juin, pour notre sortie d'été, nous avons choisi une journée à SAINT-MALO. Pour commencer, visite de l'aquarium et après un bon déjeûner, promenade en bateau dans la baie de Saint-Malo sous un soleil magnifique. Nous sommes rentrés très heureux de cette journée réussie, et bien sûr, les chansons ont accompagné notre trajet de retour.

Le premier semestre 2004 a commencé par notre Assemblée générale qui s'est tenue le MARDI 27 JANVIER avec la traditionnelle galette des rois. Notre Comité comprend deux nouveaux membres : MMrs HUET et JINVRESSE. A ce jour, nous comptons 60 adhérents.

Puis, nos rencontres mensuelles du Mardi ont continué et quelques-uns d'entre nous ont préparé des chants de marins, sous la conduite éclairée de Mr DELOFFRE, pour l'accueil prévu des cavaliers de la Rando « Ouest-France ».

Nous allons partir en vacances, comme tout le monde, mais nos projets de rentrée sont déjà définis :

MARDI 28 SEPTEMBRE – pique-nique de rentrée,

SAMEDI 27 NOVEMBRE – soirée-cabaret.

Cette année, nous voulons apporter notre contribution au projet de « Sauvegarde de notre Patrimoine » initié par la municipalité (voir dans ce bulletin article de Jean-Luc BAUDU) et le bénéfice dégagé sera versé pour participer à sa réalisation. Toutes les informations concernant cette soirée-cabaret vous seront données en temps utile.

JEUDI 9 DECEMBRE – repas de fin d'année. Nous ferons pour la deuxième fois, à NIVILLAC, « la fête du cochon grillé »

En attendant de nous revoir, bonnes vacances à toutes et tous.

La secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS

Deux chers amis nous ont quittés au cours de ce premier semestre 2004:
Francis THIBAUT et Hélène HERVE.
que Janine et Germaine et tous ceux qui les aimaient soient assurés de notre grande sympathie.



A.O. SAINT GANTON

SAINT GANTON

Après la montée l'année précédente, l'équipe première se classe à une honorable 5^{ème} place. Elle a réalisé un super début de championnat, jouant même le trouble-fête en tête du classement puis après un relâchement coupable en fin de championnat, elle a concédé plusieurs défaites mais finie en apothéose au stade de la belle-Alouette par une belle victoire 6 buts à 1 contre le FC Pays d'Anast.

L'équipe réserve en entente avec St Just, elle a connu quelques déboires au niveau de son effectif et n'a donc pu défendre vraiment ses chances. Elle a tout de même affiché, comme à son habitude, une volonté toujours intacte de se faire plaisir.

Concernant la jeunesse, l'entente de Corbinières (St Ganton, Langon, Ste Anne) a bien fonctionné, grâce notamment à Yannick Duchêne et Guillaume Bourel. « Les petits fouteux » ont d'ailleurs récemment réalisé de bonnes prestations dans les tournois des alentours. En espérant attirer d'autres jeunes permettant de faire fructifier l'état d'esprit et le jeu et donc de viser encore plus haut, les saisons à venir.

Pour la saison prochaine, le club enregistre un arrêt et un probable départ et déjà 3 nouvelles recrues. Le Club fait savoir qu'il est nécessaire que toutes les personnes intéressées pour enrichir les effectifs puissent se faire connaître aux numéros ci-dessous.

Le club note également l'arrêt pour raison personnel du coach Bruno Hervé. Tous les joueurs et le bureau le remercient pour son dévouement et sa gentillesse durant ces deux années passées à coacher.

Un remplaçant a d'ores et déjà été nommé en la personne de Thierry Meunier de Sixt/Aff.

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 16 mai 2004, a vu le renouvellement du bureau : Loïc Poulain, Guillaume Bourel, Alexandre Houizot, Mickaël Lebeau, Sylvain Guérif, Louis Leroux, Yannick Templé, Yannick Duchêne, Sébastien Ricaud et Solenne Gefflot. Le Président et le bureau en ont profité pour souligner l'importance du bénévolat et remercier tout particulièrement Sébastien Ricaud.

Pour tout renseignement concernant les catégories jeunes et seniors, vous pouvez contacter Guillaume Bourel au 06.63.97.59.54, Alexandre Houizot au 06.89.48.65.49 ou Loïc Poulain au 02 99 68 14

**Le bureau de L'A.O. Saint Ganton et l'ensemble du club
vous souhaitent un bel été
et vous convient à leurs 2 tournois annuel.
Les dimanche 20 juin et 18 juillet 2004.**

TENNIS CLUB



Entraînement des jeunes tous les vendredis



9 jeunes de 8 à 14 ans se retrouvent sur le terrain de tennis tous les vendredis, de 18 h 15 à 19 h 15, pour des échanges de balles qui se précisent de semaine en semaine. Nous avons débuté ces entraînements suite à l'après-midi « découverte du tennis » du 8 mai dernier qui a motivé les jeunes pour continuer l'initiation. L'association est plus que satisfaite de cet engouement qui est un moment de divertissement et d'apprentissage des bases du tennis.

Tournoi 2004

Nous relançons pour la deuxième année un tournoi amical au sein de l'association. Nous apprécions la participation des adhérents. Cette année nous comptons :

9 hommes, 5 femmes et 3 jeunes

Au jour de la mise en page du bulletin, les résultats ne sont pas encore connus mais le tennis donne déjà rendez-vous à tous pour la remise des prix autour d'un repas fin septembre/début octobre.

Composition du bureau :

Présidente	⇒	Patricia BOULAIS
Trésorier	⇒	Michel HELIGON
Secrétaire	⇒	Hélène BOULAIS
Membre	⇒	Gwénola BOUREL



Contact et renseignement, Patricia Boulais 06 12 91 31 44 / 02 99 72 67 29

Comité des Fêtes

Notre premier repas de Boudins à l'ancienne a été un véritable succès, les 130 personnes présentes étaient ravies et repues à la fois.

Nous sommes désolés pour ceux qui ont été refusés pour inscription tardive.

Cette manifestation sera reconduite l'an prochain, la date du 26 février 2005 a déjà été retenue. Un grand merci à nos charcutiers et cuisinières et nous espérons qu'ils seront au rendez-vous l'année prochaine.

Le concours de Pêche et Palets a lieu le 4 juillet prochain à l'étang de "Belle Perche" comme tous les ans.

Cette année, les bénévoles de cette journée sont invités à se retrouver sur place le midi.

Bonnes vacances à tous

Le Bureau

la Dynamique



La saison 2003-2004 se termine dans la bonne humeur. Nous souhaitons bonnes vacances à toutes nos adhérentes (18 licenciées cette année)

Nous préparons déjà la rentrée qui aura lieu mi-septembre (*date de reprise communiquée ultérieurement*). Pour l'inscription de la prochaine saison, n'oubliez pas de vous munir d'un certificat médical obligatoire. L'adhésion pour 2004-2005 sera de 60 € (licence + cours).



Pour tous renseignements :

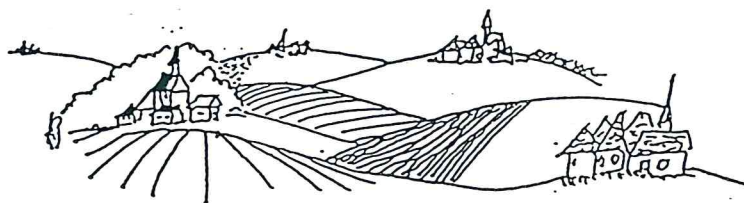
Elisabeth DENIS

02.99.08.62.33

Jacqueline BOULAIS

02.99.08.73.52

Tous les mercredis de 20 h 40 à
21 h 40 à la salle polyvalente



A.P.A.R.



THEATRE

Notre atelier-théâtre « La Belle Alouette », qui fêtait son 10^e anniversaire a proposé pour la saison 2004 deux comédies « LE GRAND CHARIOT » de J. VIALON et « VOISINAGE » de G. LARRIAGA. Ces textes, différents de ceux choisis les années précédentes, ont déconcerté certains de nos spectateurs mais ont, quand même, été appréciés, tout comme le jeu des comédiens.

Parmi eux, cinq « nouveaux » ont fait « leurs débuts sur les planches » ; ils nous livrent, ci-après, quelques impressions.

... l'Atelier-théâtre nous a fait vivre une très belle expérience car il fallait en vouloir pour aller jusqu'au bout de cette aventure. L'équipe a tellement été formidable pour nous encourager et nous conseiller, car, débutants, nous avions tout à apprendre. La complicité que nous avons entre nous tous a été géniale...

*

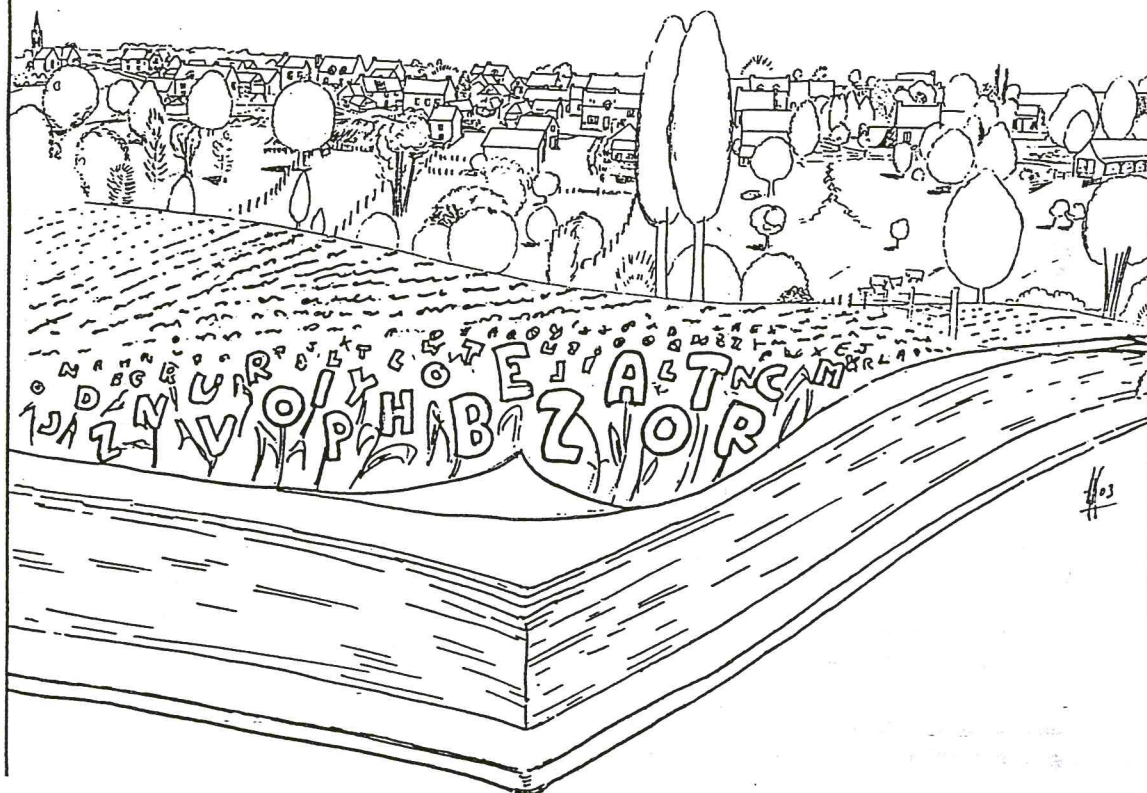
... Cela m'a permis de découvrir le milieu associatif au théâtre,
... de connaître d'autres personnes à Saint-Ganton,
... de nous enrichir mutuellement par le biais de la solidarité, le partage du savoir-faire et de l'écoute,
... j'ai vécu là un moment de détente pour m'évader de mon milieu professionnel, et cela a été chose gagnée !

*

... l'ambiance conviviale a permis de franchir les obstacles de mes premiers pas sur scène et cela dans la bonne humeur.

Gilles BELLEIL, Patricia BOULAIS
Anne DANIEL, Monique et Henri GEAY

Bibliothèque De Saint-Ganton



Les lectrices et lecteurs restent fidèles à notre permanence qui se tient le **SAMEDI DE 10 h. à 12 h.** –sauf férié-. Notre bilan d'activités 2003 fait ressortir une progression dans le nombre des livres sortis qui était de 630 en 2002 pour 717 en 2003.
C'est très encourageant !

Pour les vacances, n'hésitez pas à vous approvisionner. Des nouveautés sont arrivées après notre réassortiment au Bibliobus de la B.D.I.V., notre emprunt à la bibliothèque de PIPRIAC, et les achats que nous allons faire en Juillet puisque notre subvention municipale pour « Achats Livres » a été reconduite pour 2004. Nous vous proposons des romans pour adultes et enfants, des documentaires, des B.D., des albums pour les enfants et des revues : « GEO », « PRIMA », « TERRE SAUVAGE » et « J'AIME LIRE » pour les plus jeunes.

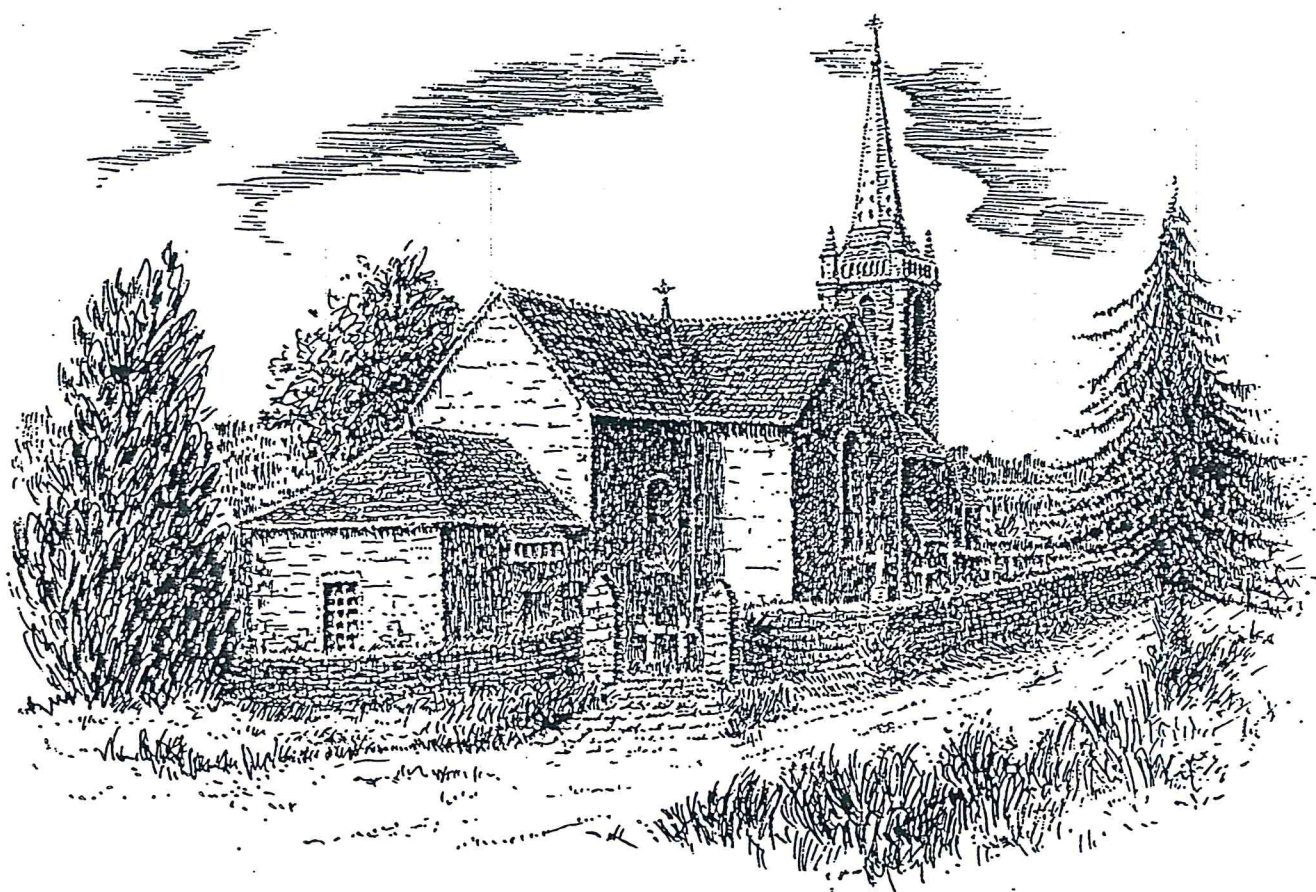
Cette année encore, pour « LIRE EN FETE », nous poursuivons notre entente avec les bibliothèques de PIPRIAC et de ST-JUST pour préparer les 15-16-17 OCTOBRE prochain une animation sur le thème des îles Caraïbes. Nous prévoyons une exposition et un spectacle de marionnettes pour tous publics ; toutes les informations sur les lieux et horaires seront diffusées en temps voulu.

Au soleil comme à l'ombre, un livre est le bienvenu !
Bonnes vacances à tous.

*Pour l'équipe des bénévoles,
Marie-Pierre BOURHIS*

**FERMETURE POUR CONGES LE SAMEDI 31 JUILLET à 12 h.
REOUVERTURE LE SAMEDI 4 SEPTEMBRE à 10 h.**

eglise



dessin : Raymond DAY
avril 1985

de Saint-Ganton

L'EGLISE - PROJET DE RESTAURATION

Vendredi 27 février 2004

Il a beaucoup neigé ce jour. « *Alors, cette soirée sur le projet de restauration de notre église, nous la maintenons ou pas ?* » se demande la municipalité. Le froid n'a pas découragé tous les passionnés.

La **chorale de Pipriac** par ses chants, apporte beaucoup de chaleur. La très belle *balade irlandaise*, nous convie à un voyage dans le temps et l'histoire.

Pourquoi chercher l'histoire d'un lieu, d'un monument ?

Le patrimoine est l'héritage du père, nous indique le dictionnaire. C'est aussi celui que nous transmettrons aux générations futures. Per Jakez Helias, auteur du célèbre cheval d'Orgueil a souvent écrit que « **être de son temps, c'est facile, être de son lieu, cela l'est moins** ». Il est parfois difficile de s'identifier à un lieu petit ou grand. La recherche de l'histoire de St-Ganton a été relancée il y a presque un quart de siècle, lors de la restauration de la chapelle St-Mathurin qui contre vents et marées, a été mise hors d'eau. C'est l'occasion de rappeler le souvenir des abbés Corbe, Rocher (Langon), Monvoisin (voir bulletins paroissiaux des années 60), ...

Comment rechercher cette histoire ?

Le plus simple, est d'interroger les personnes âgées. Ce sont de vraies bibliothèques. Les bulletins paroissiaux, les archives municipales, départementales, diocésaines, le cahier de la paroisse donnent aussi de précieuses indications.

Une occupation très ancienne

Des dépôts de scories, de briques probablement gallo-romaines, de galeries attestent d'une occupation de ce lieu fort ancienne. L'antique **fontaine St-Eutrope** a servi de lieu de pèlerinage et de foires.

Le dépôt de monnaies carolingiennes et d'ossements trouvés à la **maison St-Michel** en 1865, confirment cette hypothèse. Ce bâtiment en ruines en 1833 (voir le cadastre napoléonien) portait antérieurement le nom de **chapelle des forêts**. C'est aussi le lieu présumé du prieuré installé avant le 10^{ème} siècle, par des moines de l'une des plus anciennes abbayes de Bretagne : celle de St-Meen.

Des origines bretonnes

Ce prieuré fut placé sous le patronage de St-Guenganton ou Hingueten selon le chanoine Guillotin de Corson (voir ADIV 4J268 - collection Des Bouillons - Les saints oubliés). « *Ce saint n'est fait mention qu'au seul calendrier de l'abbaye de St-Meen qui marque la fête au 10 de mai, avec l'office de douze leçons, toutes de commun des confesseurs. Il aurait été confesseur ou évêque de Vannes et aurait vécu au VIIème siècle* ».

Marc Decenneux, dans la revue *Nous Vous Ille de oct.nov.déc. 2003* précise que l'on ne connaît pas d'histoire ou de légende à son sujet, les archives de la primitive abbaye de St-Meen ayant disparu, mais qu'il est aussi le saint patron de la paroisse de St-Agathon dans les Côtes d'Armor (près de Guingamp).

Une église du 17^{ème} siècle

Thomas Cochet, originaire de Paimpont est prêtre de 1651 à 1671. Est-il indépendantiste ? Il efface la mémoire de l'origine bretonne et met l'église (qui est une trêve de Pipriac) sous le patronage de **St-Quentin**, martyr dont la solennité se fait le 31 octobre, se séparant même de la paroisse mère. Sous son ministère l'église en très mauvais état, est reconstruite de 1666 à 1669 (sous le règne de Louis XIV). Comment sait-on que cette construction est toujours celle d'aujourd'hui ? La réponse sera donnée dans un instant, par les diapositives.

Le 18^{ème} siècle : la tourmente

Contrairement au 17^{ème} siècle qui laisse une impression de stabilité, le 18^{ème} est une période de mouvements, aboutissant à une crise violente : la Révolution Française. En 1790, après que la Constituante ait voté la **Constitution Civile du Clergé**, le clergé régulier disparaît. L'abbé Coignard prêtre de la paroisse devient un actif prêtre réfractaire. Il est noté dans un courrier de mai 1791 « *qu'il estime encore moins le nouvel évêque constitutionnel de Rennes, que son chien* ». Il faut se rappeler que Pipriac faisait partie du diocèse de St-Malo et le restera religieusement jusqu'à la ratification finale du Concordat en 1801-1802. L'abbé Coignard, sera longtemps recherché. Pendant plusieurs années, l'église est fermée au culte et son état se dégrade.

19^{ème} siècle : un autre grand chantier

Après être devenu commune en 1790, St-Ganton devient paroisse en 1803 et des travaux de toiture sont effectués sur le transept à la réouverture de l'église.

Après de gros travaux de réparation du presbytère en 1826, l'église voit ses trois autels restaurés. **Le maître-autel** est réalisé en 1831 par M. Valentin père d'un sculpteur célèbre. En 1833, ce sont les **deux autels latéraux** qui voient le jour. Dans la même période, la balustrade et le parquet du chœur, le **dallage** de l'église en **palis** sont réalisés. En 1843, la **chaire** avec de simple panneaux moulurés est fabriquée. En 1844, **deux cloches** sont bénies et en 1845, **les stalles** sont posées.

La sacristie est inaugurée le 25 mai 1846, jour de confirmation, par Mgr Godefroy Brossais de St-Marc surnommé par certains le « *préfet violet* », tant son influence fut grande en politique et au spirituel.

Le 17 mars 1861, un nouveau chemin de croix est béni.

Une autre grande transformation de **1855 à 1861** va avoir lieu non sans mal, tant les finances de la paroisse et de la commune sont maigres : **la construction du clocher** actuel et surélévation des murs d'environ 1,50 mètre. Le 15 avril 1855, une délibération du Conseil de Fabrique mentionne que *le clocher menace ruine*. « *Depuis un an, la grosse cloche d'un poids de 300 kg ne sonne plus* ». Il est fait appel à un architecte nantais : Joseph Fleury Chenantais. La première pierre est posée le 11 juin 1857, jour de la Fête-Dieu et de nouvelles difficultés techniques et financières vont apparaître : emplacements et fondations seront à revoir.

Le 20^{ème} siècle

L'école des filles Ste Elisabeth est créée en 1898. C'est aussi l'accroissement de la fréquentation aux offices. *L'église étant trop petite pour la population, deux cents paroissiens au moins qui nous viennent de Langon, chaque dimanche, ..., je résolu de faire une tribune pour installer nos petites filles de l'école et en même temps les jeunes filles de la paroisse qui prennent part aux chants* ».

9 décembre 1905 : loi de Séparation des Biens de l'Eglise et de l'Etat.

Pensez-vous qu'à St-Ganton cette mesure gouvernementale se soit bien déroulée ? Il n'est pas fait mention de mâchoires cassées ou de parapluies transformés en point d'interrogation comme à Pipriac mais « *à la moindre arrivée d'huissiers protégés par les gendarmes, le tocsin sonnait et un quart d'heure plus tard, toute la population était là armée de solides bâtons pour défendre leur église. Le premier inventaire fut fait dans un chemin creux par le souvenir de deux personnes qui ne pratiquaient plus depuis des lustres* ».

En 1917, les palis furent enlevés et remplacés par la dalle actuelle en ciment.

Le 19 décembre 1926, trois cloches nouvelles provenant de la fonderie Havard de Villedieu les Poëles, remplacent celles de 1844. En 1963, elles sont électrifiées.

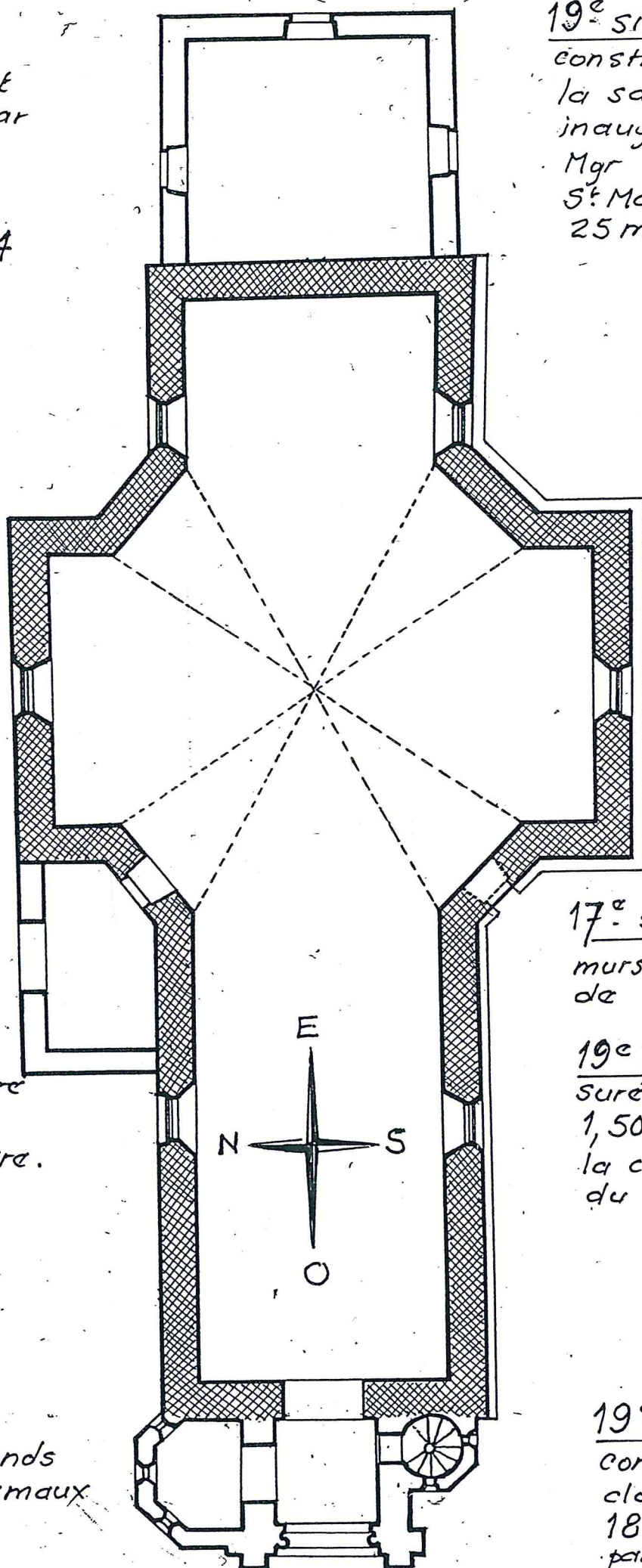
Au début des années 80, la toiture est entièrement refaite. En 1988, à la pose du chauffage, des **peintures murales** derrière l'autel sont découvertes.

St Ganton

Plan réalisé et
communiqué par
le Père
Roger BLOT
27 février 2004

19^e siècle

construction de
la sacristie
inaugurée par
Mgr Brassais de
St Marc le
25 mai 1846.



19^e siècle

le chapitelet
lieu de
réunion de
la Fabrique
est peut-être
surmonté
d'un ossuaire.

Les fonds
baptismaux

17^e siècle

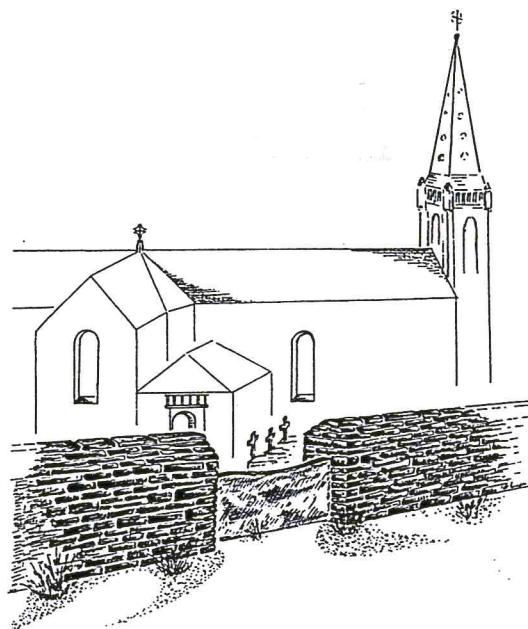
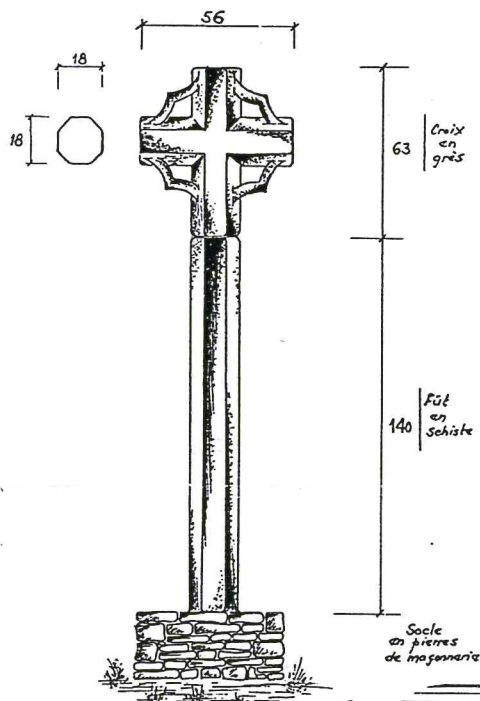
murs actuels élevés
de 1666 à 1669.

19^e siècle

surélevés d'environ
1,50 m. lors de
la construction
du clocher

19^e siècle

construction du
clocher de
1857 à 1861.
par l'architecte
nantais
Joseph. Fleury Chénard.



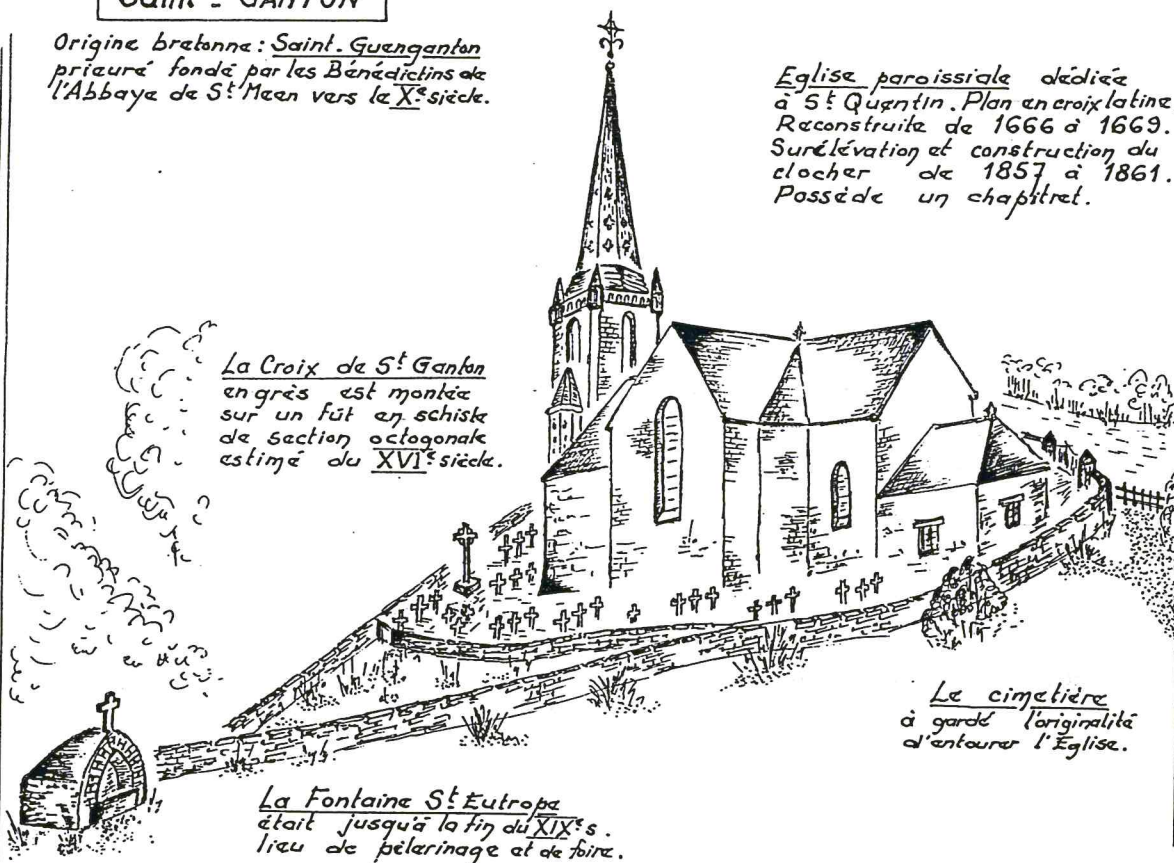
S^tGanton - Echaliér (entrée Nord)
à la fin des années 60.

Saint - GANTON

Origine bretonne: Saint. Guenganton
priàure fondée par les Bénédictins de
l'Abbaye de S^t Meen vers le X^e siècle.

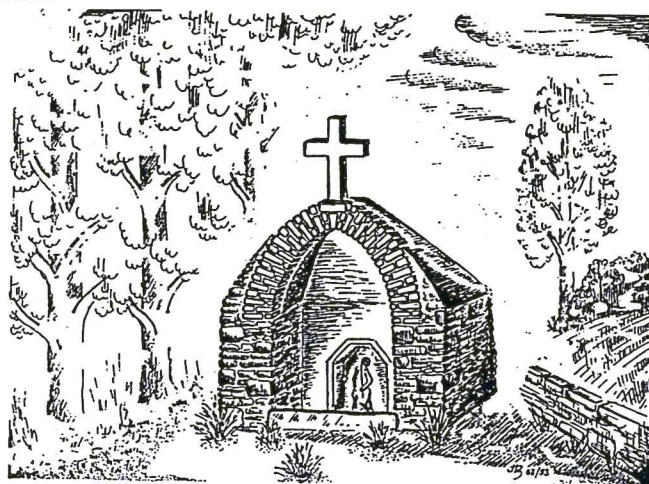
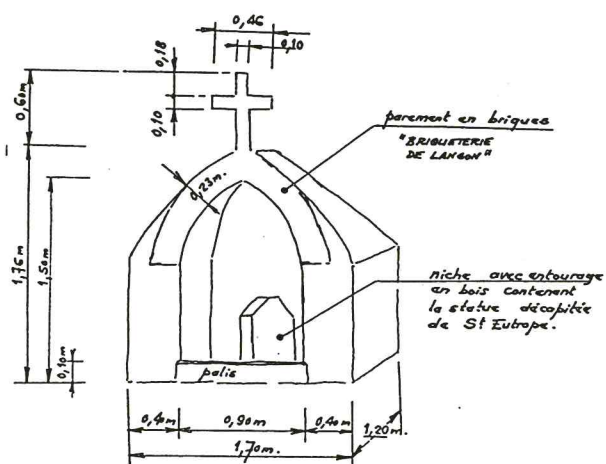
Eglise paroissiale dédiée
à S^t Quantin. Plan en croix latine.
Reconstruite de 1666 à 1669.
Surélévation et construction du
clocher de 1857 à 1861.
Possède un chapelet.

La Croix de S^t Ganton
en grès est montée
sur un fût en schiste
de section octogonale
estimé du XVI^e siècle.



Le cimetière
a gardé l'originalité
d'entourer l'Eglise.

La Fontaine S^t Eutrope
était jusqu'à la fin du XIX^e s.
lieu de pèlerinage et de foire.



S^tGanton - La fontaine S^t Eutrope.

**Cette page étant réservée au "courrier des lecteurs",
à défaut de celui des Saint-Gantonnais,**

nous publions ci-dessous quelques remarques venues d'ailleurs

Depuis que vous avez acheté un ordinateur à la mairie y'a plus moyen de trafiquer les papiers comme vous faisiez avant.

Je ne veux pas vous embêter avec mes histoires de poubelle mais avouez quand même que c'est pas normal que la mairie ne ramasse pas des ordures comme mon voisin.

Mes impôts pour la commune, j'aimerais bien les voir dans les trous de la route et pas dans votre poche.

Le cimetière est dans un état pas possible et tous ceux qui y habitent pensent comme moi.

Est-ce qu'on ne pourrait pas déplacer le bal du 14 juillet au 15 août ?

J'ai dit à votre secrétaire de mairie de 2 choses l'une : ou c'est comme ça, ou c'est pas autrement.

De quoi vous discutez aux réunions du conseil municipal ? De mes intérêts ou de conneries comme de refaire la route qui est encore très bien ?

J'ai bien reçu votre bulletin de la mairie et je vous pose la question : c'est avec notre argent que vous écrivez des âneries comme ça !!!!!

Oui, monsieur le maire, vous êtes responsable des cacas de chien dans les rues même si ce n'est pas vous qui les faites personnellement.

